Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle d'un CDI à 62 ans.

Par Visiteur

Bonjour, j'ai 62 ans et en CDI, à temps plein, depuis plus de 5 ans chez mon employeur. je n'ai pas tous mes trimestres, et je voudrai savoir si une rupture conventionnelle pourrait se faire. Sachant que mon employeur sera d'accord.
merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

je voudrai savoir si une rupture conventionnelle pourrait se faire. Sachant que mon employeur sera d'accord.
Etant donné que vous n'avez pas atteint l'age légal de la retraite vous pouvez tout à fait faire une rupture conventionnelle de votre contrat de travail.
Vous bénéficierez des allocations chômage et en raison de votre age vous serez dispensée de recherche d'emploi.

Cordialement